



**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mai 2019, une résolution concernant la programmation d'un événement public et a édicté l'ordonnance suivante :

**ORDONNANCE RELATIVE À LA PROMOTION COMMERCIALE DE LA PROMENADE JARRY  
DANS L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY—SAINT-MICHEL—PARC-EXTENSION  
1<sup>ER</sup> JUIN 2019**

**ORDONNANCE N<sup>O</sup> 14-19-10  
RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
(R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 8)**

À la séance du 7 mai 2019, le conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension décrète ce qui suit :

La fermeture de la rue Jarry Est, entre les rues Saint-Gérard et Saint-Hubert, constituant le site de l'événement de promotion commerciale Jarry Varry, du 1<sup>er</sup> juin à 6 h au 2 juin 2019 à 6 h.

Fait à Montréal, le 9 mai 2019

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

[Publication : Site Internet de l'arrondissement et Bureau Accès Montréal de l'arrondissement](#)